
Norme internationale



1781

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cinématographie — Utilisation du film 8 mm type S, dans le projecteur pour la projection frontale directe

Cinematography — Projector usage of 8 mm Type S motion-picture film for direct front projection

Deuxième édition — 1983-12-15

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1781:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef2c18f6-05dd-4041-9ba0-22668a0d264d/iso-1781-1983)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef2c18f6-05dd-4041-9ba0-22668a0d264d/iso-1781-1983>

CDU 778.55

Réf. n° : ISO 1781-1983 (F)

Descripteurs : cinématographie, projecteur cinématographique, pellicule cinématographique, image photographique, position, orientation, vitesse de prise de vue.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1781 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Cette deuxième édition fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 6.11.2 de la partie 1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la première édition (ISO 1781-1973), qui avait été approuvée par les comités membres des pays suivants:

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Suisse
Allemagne, R.F.	Inde	Tchécoslovaquie
Autriche	Italie	Thaïlande
Belgique	Pays-Bas	Turquie
Canada	Roumanie	URSS
Égypte, Rép. Arabe d'	Royaume-Uni	USA
Espagne	Suède	

Le comité membre du pays suivant l'avait désapprouvée pour des raisons techniques :

Japon

Cinématographie — Utilisation du film 8 mm type S, dans le projecteur pour la projection frontale directe

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie l'orientation de l'émulsion, la vitesse de défilement et la position de l'image du film cinématographique 8 mm type S, utilisé en projection frontale directe.

2 Caractéristiques

L'émulsion des copies d'exploitation sonores ou muettes doit être dirigée vers l'objectif du projecteur lorsque le film est placé pour la projection frontale directe, comme indiqué dans la figure.

NOTES

1 Il est possible de respecter cette spécification car on peut mener l'opération intermédiaire, optique ou par contact, nécessaire pour le tirage de nombreuses copies, de façon à obtenir des copies ayant l'orientation recommandée. Une orientation standard de l'émulsion facilite le montage, entre elles, de différentes copies d'exploitation 8 mm type S et du film original inversible 8 mm type S.

2 Il est reconnu que certains utilisateurs auront besoin de copies inversibles obtenues par contact à partir d'originaux 8 mm type S, en particulier dans le domaine amateur ; toutefois, étant donné que, en principe, ces copies ne seront pas montées avec des copies d'exploitation, la mise au point de l'image ne devrait poser aucun problème. Il sera facile d'obtenir, par le procédé de réduction, des copies inversibles conformes aux pratiques recommandées.

3 Position de l'image

La perforation utilisée par la griffe d'entraînement doit être la deuxième au-dessus de celle qui est située à côté de la fenêtre de projection, lorsque la griffe d'entraînement est au « point mort bas » de sa course (position -2).

4 Vitesse de défilement

La vitesse de défilement usuelle doit être de 18 images par seconde pour la projection muette, et de 18 et 24 images par seconde pour la projection sonore. (Voir l'annexe.)

NOTES

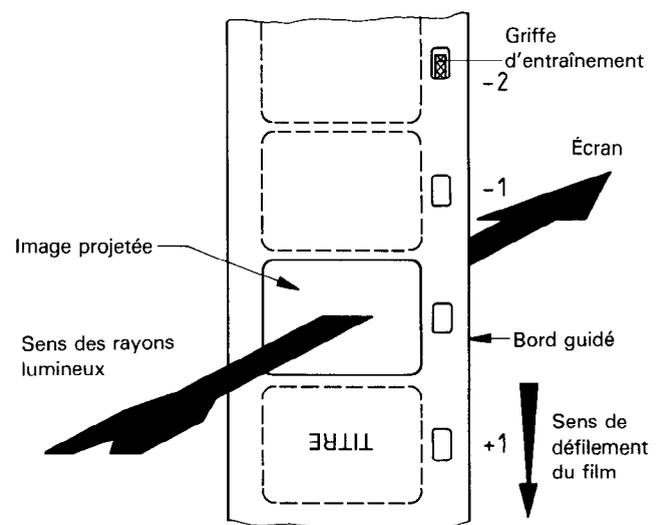
1 Pour les projecteurs muets ayant une vitesse de défilement fixe, cette vitesse doit être de 18 images par seconde, avec une tolérance appropriée à leur utilisation. Les projecteurs muets, munis d'un réglage manuel de vitesse, doivent être capables d'atteindre la vitesse de 18 images par seconde.

2 Il est reconnu que sous certaines conditions, le matériel muet exposé originellement à 18 images par seconde ou à 24 images par seconde, peut être projeté à une cadence de 24 images par seconde.

5 Bibliographie

ISO 1787, *Cinématographie — Position du film 8 mm perforé, type S, dans le couloir de la caméra.*

ISO 3645, *Cinématographie — Champ d'image enregistré par la caméra et champ maximal d'image projetable pour film 8 mm type S — Positions et dimensions.*



Film vu de la source lumineuse du projecteur

Figure

Annexe

Données supplémentaires

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la norme.)

A.1 Vitesse

La vitesse recommandée de 24 images par seconde pour une projection sonore (voir chapitre 4), est essentiellement destinée aux applications professionnelles de la prise de vues sonore sur film 8 mm type S.

A.2 Système de sonorisation séparé

On peut s'attendre à ce que l'amateur, utilisant ce système ou une piste magnétique couchée après traitement du film, enregistre le son à 18 images par seconde, vitesse limitée par celle du film original ou par souci d'économie.

A.3 Position de l'image

La position spécifiée correspond à la position verticale de travail de la griffe de caméra pour film 8 mm, type S, et, de ce fait, améliore la fixité en annulant les variations du pas de perforation du film.

A.4 Image maximale

iTeh STANDARD PREVIEW

Les dimensions maximales de l'image projetée et la position de la perforation d'entraînement sont données dans l'ISO 3645. Il est d'usage de prévoir, pour le cadrage, une marge de réglage d'environ 0,38 mm (0,015 in) au-dessus et au-dessous de cette position.

[ISO 1781:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef2c18f6-05dd-4041-9ba0-22668a0d264d/iso-1781-1983)

A.5 Griffe d'entraînement

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef2c18f6-05dd-4041-9ba0-22668a0d264d/iso-1781-1983>

La spécification relative à la griffe d'entraînement, donnée au chapitre 3, admet l'existence de projecteurs utilisant une position de la perforation d'entraînement autre que la position – 2. Toutefois, il est attendu que les modèles à venir soient conformes à la spécification contenue dans la présente Norme internationale.